

N° de projet (réservé à l'Administration) :



Le Cheval de Trait
UN CHOIX DURABLE ET INNOVANT

FORMULAIRE DE CANDIDATURE ¹

Ce formulaire est à retourner **au plus tard pour le 5 avril 2019** à l'adresse suivante:

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
*Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des
Ressources naturelles et de l'Environnement
Département du Développement, de la Ruralité, des Cours d'eau
et du Bien-être animal
Direction du Développement rural
Appel à projets « Cheval de trait »
Avenue Prince de Liège, 7
5000 NAMUR*

Une version numérique du formulaire et de ses annexes doit également être envoyée à l'adresse appelaprojets.ddr.dgo3@spw.wallonie.be, en mentionnant le nom de l'appel à projets « Cheval de trait » en objet de l'envoi. Formulaire téléchargeable sur le site web <https://agriculture.wallonie.be/actualites2>

Axe de l'appel à projets concerné (cocher la case adéquate) :

- Axe 1**, destiné aux communes rurales ou semi-rurales

- Axe 2**, destiné aux personnes morales et privées

¹ Pour l'obtention du formulaire sous format informatique, merci d'adresser un mail à francois.otten@spw.wallonie.be

1. Coordonnées du porteur de projet

Porteur de projet :

Adresse :

Code postal :

Téléphone :

N° de compte (OBLIGATOIRE) :

Personne de contact :

Téléphone :

Mail :

2. Intitulé du projet

4. Présentation du projet

a. Description

b. Agenda d'exécution

c. Budget

Global :

Détaillé :

Le porteur de projet s'engage à ne pas solliciter d'autres aides pour la prise en charge des parties financées dans le cadre du présent appel à projets.

d. Annexes

Insérer et numéroté toutes annexes utiles à la bonne compréhension du dossier :

▪ *Au minimum, pour les communes :*

Une délibération du Collège communal portant sur :

- *l'engagement à débiter son projet tel que présenté ici, dans un délai de dix-huit mois suivant la notification de la subvention ;*
- *l'engagement à mettre en œuvre son projet tel que présenté ici sur une durée minimale de trois ans ;*
- *l'engagement à ne pas solliciter d'autres aides pour la prise en charge des parties financées dans le cadre du présent appel à projets ;*
- *le budget du projet.*

▪ *Au minimum, pour les personnes morales et privées :*

- *la preuve que la personne morale ou privée est bien établie sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale (siège social, rapport d'activités,...) et que le projet se réalisera sur le territoire d'une commune rurale ou semi-rurale.*
 - *l'engagement à débiter son projet tel que présenté ici, dans un délai de dix-huit mois suivant la notification de la subvention ;*
 - *l'engagement à mettre en œuvre son projet tel que présenté ici sur une durée minimale de trois ans ;*
 - *l'engagement à ne pas solliciter d'autres aides pour la prise en charge des parties financées dans le cadre du présent appel à projets ;*
 - *le budget du projet.*
- *Concernant les producteurs de sapins de Noël engagés dans le label « Véritable et Ecoresponsable » : la preuve de cet engagement.*